

NOS TARIFS

1-Tarifification pour les salariés **ne travaillant pas** en Installation Nucléaire de Base.

Les cotisations sont destinées à compenser les charges de fonctionnement du service. Conformément à la réglementation, ces charges sont supportées par les entreprises adhérentes.

Cotisations « per capita » 2018 : 129,00€ HT par salarié déclaré.

Cotisations « per capita » 2019 : 125,00€ HT par salarié déclaré.

Le règlement des cotisations porte sur l'année civile en cours.
En fonction du nombre de salariés en charge, les adhérents pourront procéder au règlement de leurs cotisations en une ou plusieurs échéances trimestrielles en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise.

Le Saviez-vous ?

Vos identifiants de connexion pour accéder à votre espace vous seront transmis après l'enregistrement de votre adhésion.

Moins de 15 salariés	15 salariés et plus	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Vous mettez à jour votre état du personnel au 1er janvier de l'année en cours. 2. Vous recevez la facture correspondante. 3. Vous réglez en une seule échéance en début d'exercice. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vous mettez à jour votre état du personnel au 1er janvier de l'année en cours. 2. Vous recevez la facture correspondante. 3. Vous réglez en 4 échéances trimestrielles. 	<p>Vous devez déclarer vos salariés en ligne sur votre espace adhérent accessible à partir de notre site internet www.stprovence.fr</p> <p>Vos factures sont disponibles sur votre espace dans la rubrique « votre compte ».</p>

Les absences non excusées 48 heures avant, sauf justification particulière, font l'objet d'une facturation complémentaire de 35 Euros HT.

2-Tarifification pour les salariés **travaillant** en Installation Nucléaire de Base.

Entreprises relevant de la compétence territoriale du STP

Salarié non exposé	125,00 € HT
Salarié exposé en catégorie A ou B	125,00 € HT / an / salarié + 185,00 € HT / par visite

Entreprises de travail intérimaire

Salarié non exposé	125,00 € HT
Salarié exposé en catégorie A ou B	242,00 € HT

(Salarié absent non excusé : non exposé 50,00 € HT, exposé 80,00 € HT)

2. Les prestations :

Vous trouverez ci-dessous, toutes les ressources que le ST-Provence met à disposition de ses adhérents, et qui **sont couvertes par la seule cotisation, excluant toute autre facturation** ([téléchargez la brochure du service](#)).

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Conduire des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail.

Mener des actions d'information et de formation de ses salariés sur la santé et la sécurité.

Mettre en place une organisation et des moyens de travail adaptés.

LES MISSIONS DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL

Conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

LES ACTIONS DU ST-PROVENCE

**UN CONSEIL !
UNE INFORMATION !
CONTACTEZ VOTRE ÉQUIPE
MÉDICALE**

SUR LE TERRAIN

- Visites d'entreprises
- Mesures et conseils sur l'environnement de travail
- Études ergonomiques
- Cellule d'urgence psychologique
- Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)
- Aide à la rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Conseils en matière d'Équipements de Protection Individuelle, Collective (EPI, EPC)
- Conseils juridiques en matière de santé au travail
- Prévention de consommation de Substances PsychoActives (drogues illicites, médicaments, alcool, ...)
- Études de poste et aménagements de poste
-

**POUR PLUS D'INFORMATION
RENDEZ-VOUS SUR
SUR LA PAGE
«NOS ACTIONS»**

SURVEILLANCE SANTÉ / RISQUES

- Suivi individuel de l'état de santé des salariés par un médecin du travail ou un infirmier (IDEST)
- Soutien individuel en psychologie
- Soutien social
- Maintien dans l'emploi

FORMATIONS / SENSIBILISATIONS

- Brochures prévention
- DUERP
- Risque routier
- Travail sur écran
- Gestes & postures au travail
- Sauveteur Secouriste du Travail
- ...

**VENEZ PARTICIPER A L'UNE
DES SESSIONS D'INFORMATION
SUR LE DUERP
RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE
«ACTUALITÉS»**

ACTIONS REGIONALES

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec la DIRRECTE PACA et la CARSTAT sud-est le ST-Provence participe à différentes actions régionales :

- Action régionale : améliorer le suivi de l'état de santé individuel et la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires
- Action régionale : diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels en PACA-CORSE
- Action Garage 2013-2018 : accompagner les entreprises de mécanique (auto, moto, motoculture, poids lourds et transport en commun) dans la connaissance et l'identification et la prévention des risques professionnels.
- Action TPE DUERP : apporter une aide aux petites entreprises du secteur du nettoyage et des transports routiers de marchandises dans la réalisation du DUERP afin de conduire une approche de la prévention des risques et des facteurs de pénibilité.